

et



75 avenue de Grande Bretagne - 31300 Toulouse
 Tél : 05 61 16 54 20 – Fax : 05 34 50 50 22
 E-mail : dominique.py@euro-tdm.eu

vous propose deux journées de formation sur le thème :

Cofinancez avec des fonds européens vos projets de développement durable.

Environnement - énergies renouvelables - économie sociale et solidaire - tourisme, transport durables et mobilité.

**Du vendredi 17 octobre 2008
 au samedi 18 octobre 2008**

**CISP Kellermann
 17 boulevard Kellermann
 75013 Paris
 Métro Ligne 7 : Porte d'Italie
 Tramway T3 : Porte d'Italie**

Le droit à la formation des élu(e)s

La loi n° 92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux prévoit notamment dans son titre II un droit des élu-e-s locaux à la formation. Les frais de formation de l'élu-e constituent **une dépense obligatoire pour les collectivités.**

Cette loi insère au Code Général des Collectivités Territoriales, les articles 2123.12 et suivants qui en précisent les modalités et les aspects pécuniaires, afin que chaque élu-e, bénéficiaire ou non d'une indemnité de fonction, puisse exercer son droit à la formation sous réserve que celle-ci soit dispensée par un organisme agréé, ce qui est le cas de *Formation et Citoyenneté*.

Nous demandons à chaque élu-e, pour éviter toute difficulté liée à l'engagement de dépenses, de faire viser, pour accord, le bulletin d'inscription joint.

Les frais de transport et d'hébergement éventuels devront faire l'objet d'une demande de remboursement directe, par chaque élu-e, auprès de sa collectivité.

En cas de désistement, si *Formation et Citoyenneté* n'est pas prévenue une semaine avant le stage, celui-ci sera facturé à hauteur de 100%.

Formation et citoyenneté se réserve le droit d'annuler et/ou de reporter la formation à cause d'évènements extérieurs ou si le nombre de participants est insuffisant.

Le coût de cette prestation sera facturé par *Formation et Citoyenneté* sur la base de tarifs préférentiels établis par solidarité entre petites et grandes collectivités.

Les tarifs pour les journées de formation :

| | |
|--|--------|
| Elu(e)s et agents territoriaux des communes de : | |
| - moins de 1000 habitants | 400 € |
| - de 1000 à 3500 | 500 € |
| - de 3500 à 5000 | 600 € |
| - de 5000 à 10000 | 700 € |
| - de 10000 à 20000 | 800 € |
| - de 20000 à 50000 | 900 € |
| - de 50000 à 100000 | 950 € |
| - plus de 100000 | 1000 € |

| | |
|-----------------------------------|--------|
| Conseillers Généraux et Régionaux | 1000 € |
|-----------------------------------|--------|

Les tarifs comprennent les frais de formation et les déjeuners.

Bulletin d'inscription aux journées (valant convention simplifiée de formation)

Cofinancez avec des fonds européens vos projets de développement durable,,

organisées par *Formation et Citoyenneté* et EuroTDM,

du vendredi 17 au samedi 18 octobre 2008,

au CISP Kellermann, 17 boulevard Kellermann, 75013 Paris.

L'agrément de Formation et Citoyenneté pour la formation des élu-e-s est enregistré dans le Val de Marne (94).

Bulletin à renvoyer par courrier
 ou par télécopie au 01 43 79 32 09

Nom : _____ Conseil régional : _____
 Signature de l'élu(e) inscrit(e) à la journée :

Prénom : _____ Conseil général : _____

Adresse : _____ Commune de : _____
 Collectivité territoriale : _____

Code Postal : _____
 Signature du responsable
 avec cachet :

Ville : _____
 Nombre d'habitants

E-mail : _____
 (pour les élus communaux) :

Fonction élective : _____

CACHET



Cofinancez avec des fonds européens vos projets de développement durable.

Environnement - énergies renouvelables - économie sociale et solidaire - tourisme, transport durables et mobilité.



Finalités de la Formation :

- connaître les programmes européens liés aux projets de développement durable
- Savoir monter un dossier de demande de subventions européennes, argumentaire et budget.

Méthodes et Moyens Pédagogiques :

- Diaporama sur Vidéo projecteur.
- Remise de documents.
- Cas pratiques d'application.

Objectifs Pédagogiques :

- Se familiariser et démythifier les fonds et programmes européens.
- S'initier et réaliser le montage de demande de subventions européennes par des cas pratiques.

Vendredi 17 octobre 2008

Les aides européennes.

- 9h00 Accueil.
- 9h15 Les Institutions européennes.
- 10h00 Les fonds et les programmes européens .
- 11h30 **Panorama des aides européennes dans le domaine du développement durable** (actualité 2007-2013, mesures, contacts, calendrier...)
- 13h00 Déjeuner.
- 14h30 Cas pratique : de l'idée au projet.
- 17h30 Fin de la première journée.

Samedi 18 octobre 2008

Comment présenter son projet pour qu'il rentre dans le cadre d'un projet finançable par l'Europe.

- 9h30 **Le montage d'un dossier de demande de subventions européennes** : les grandes règles, décryptage des exigences des services instructeurs, pièges et écueils à éviter lors du montage et du suivi du projet.
- 12h00 Déjeuner.
- 14h00 **Cas pratiques : montage du budget, du dossier, évaluation de propositions**
- 17h30 Clôture.

formation
& citoyenneté

Formation et Citoyenneté
21 ter, rue Voltaire
75011 Paris